

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



La municipalité



La réouverture
de l'école



Jean-Paul Colas
médaillé



Mot du Maire

Nous vivons une période sanitaire inédite qui a mis à l'arrêt notre pays sans épargner notre commune. Ce virus, ennemi invisible, nous a conduits à vivre un confinement puis un retour progressif à la vie sociale. Encore aujourd'hui, cette épreuve nous oblige à la plus grande prudence.

L'ampleur de l'impact de la pandémie sur nos concitoyens et notre vie locale, nous invite, plus que jamais, à être présents, actifs et solidaires pour aider chacun à traverser cette crise sociale et économique.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, professionnellement ou bénévolement, à la gestion de cette période anxiogène en veillant sur les plus vulnérables, les plus fragiles.

J'associe à ces remerciements tous les agents de la collectivité qui ont œuvré avec professionnalisme et polyvalence à la continuité du service public. La réouverture de l'école aura été un moment intense supposant la nécessaire et précieuse collaboration de Monsieur Bruneel, de son équipe pédagogique et de Jean-Paul Colas, adjoint aux affaires scolaires et sociales, qui a mené à terme son beau et long mandat d'élu.

Force est de constater que, au plus profond de cette crise, notre territoire rural a su mobiliser les valeurs qui le caractérisent : la solidarité, l'entraide et la bienveillance.

Je profite également de cet édito pour remercier toutes les Merzériennes et les Merzériens qui, malgré ce contexte très particulier, se sont déplacés pour voter et ont accordé leur confiance à l'équipe municipale partiellement renouvelée. Cette élection nous honore et nous oblige à œuvrer, avec optimisme et détermination, pour co-construire le bien-vivre ensemble à Le Merzer, dans l'intérêt général.

Malgré l'inertie supposée par le contexte sanitaire, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire avancer les différents projets actés budgétairement en 2020. En tant qu'élu, nous avons le devoir de soutenir l'artisanat et le commerce chahutés par cette crise sans précédent.

En ces temps troubles, et n'excluant pas la possibilité d'une résurgence de l'épidémie, je vous invite tous à la prudence, au respect des gestes barrières et au port du masque. Il faut pouvoir profiter de la vie mais il faut avant tout se protéger et protéger les autres.

A travers ce bulletin qui a changé de périodicité pour diffuser une information plus réactive, je vous laisse le soin de découvrir l'avancée des différentes réalisations.

Bonne lecture et belle rentrée !

Laurence CORSON,
Maire.

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
LE CONSEIL MUNICIPAL.....	3
LES COMMISSIONS COMMUNALES, EXTRA-COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES.....	4
CITOYENNETÉ	5
INTERCOMMUNALITÉ	5
BUDGET COMMUNAL	6 - 7
VIE ASSOCIATIVE	8 - 9
TRAVAUX	10 - 11
CIVISME	12 - 13
ENTREPRISE	14
SOLIDARITÉ.....	14
JEAN-PAUL COLAS	
MÉDAILLÉ.....	15
ANNONCEURS.....	16

MÉMO

Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
Fermée au public le mardi

Mairie

11, Place de l'Église
22200 Le Merzer
Tél : 02 96 44 90 43
Fax : 02 96 44 71 31
mairie.le-merzer@wanadoo.fr

Permanences des élus :

Sur rendez-vous

Horaires de l'Agence postale communale :

Du lundi au vendredi :
de 8h55 à 11h50
Samedi : de 10h00 à 11h50
Tél : 02 96 44 93 24

Levée du courrier :

- boîte postale extérieure : 9h00
- bureau agence postale : 11h45

Leff Armor communauté

Tél : 02 96 70 17 04
accueil@leffarmor.fr

- 2 lieux d'accueil :
- Moulin de Blanchardeau
22290 Lanvollon
 - 31 rue de la Gare
22170 Châtelaudren

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Pommerit-le-Vicomte

Lundi, mercredi, vendredi et samedi

- De novembre à mars :
9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- D'avril à octobre :
8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

Tél : 02 96 21 92 90

CIAS - aide et soins à domicile

Tél : 02 96 79 77 82

Rédaction : Commission
bulletin communal du MERZER.

Photos : A. Le Bris, M. Le Biniguer,
A. Gautier, L. Corson, F. Hervé et
A. Thouément.

Conception, maquette, impression :
Roudenn Grafik Guingamp.

Ce document est imprimé sur
papier PEFC avec des encres à bases d'huiles végétales.

Le Conseil Municipal



Laurence CORSON
Maire

Vice-présidente communautaire et conseillère communautaire
Conseillère départementale
Enseignante
« Kerlouët »



Philippe COGUEN
1^{er} adjoint
(affaires scolaires et finances)
Comptable
« rue de la Croix Rouge »



Frédéric HERVÉ
2^{ème} adjoint
(bâtiments communaux et vie associative)
Conseiller communautaire
Responsable d'exploitation de presse
« rue du Chemin Vert »



Xavier LE MOAL
3^{ème} adjoint
(travaux, environnement et
cadre de vie)
Agriculteur
« Le Cosquer »



Aurélie THOUÉMENT
4^{ème} adjointe
(affaires sociales
et communication)
Agent administratif
« Kerdern »



Patrick BASSET
Conseiller municipal
Conducteur poids lourd
« Kerallec »



Anne-Marie BRIGANT
Conseillère municipale
Agricultrice
« Kerheleguy »



Céline DELISLE
Conseillère municipale
Gestionnaire de paies
en cabinet comptable
« Kerjean »



Éléna LEAUTÉ
Conseillère municipale
Aide-soignante
« Pont Ar C'Hant »



Gwénaél LE BARON
Conseiller municipal
Technicien eau et
assainissement
« Bel Air »



Béatrice LE FAOU
Conseillère municipale
Aide-soignante à la retraite
« Vergren »



Manuel LE GUILLOU
Conseiller municipal
Vendeur en négoce de
matériaux
« Kerhingant »



Alexandre LE PLAT
Conseiller municipal
Technicien agent mécanique
« Bel Air »



Pauline LE QUERNEC
Conseillère municipale
Conseillère en insertion sociale
et professionnelle
« Poul Ranet »



Bernard LE SECH
Conseiller municipal
Chef de cuisine à la retraite
« rue des Écoles »

Commissions communales et extra-communales

	Bâtiments Communaux, travaux	Voirie communale	Finances communales	Affaires scolaires	Information et communication	Environnement, agriculture et urbanisme	Commission d'appel d'offres (CAO)	Jeunesse, loisirs, culture et cérémonies, associations	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
P. BASSET	X	X							Titulaire
AM. BRIGANT		X				X			Suppléante
P. COGUE			X	X	X		Titulaire		Titulaire
L. CORSON	X		X	X	X	X	Présidente		Présidente
C. DELISLE				X	X				Suppléante
F. HERVÉ	X		X		X		Titulaire	X	Titulaire
G. LE BARON	X	X	X			X	Suppléant		Titulaire
B. LE FAOU				X				X	Suppléante
M. LE GUILLOU	X	X				X		X	
X. LE MOAL	X	X	X		X	X	Titulaire		Suppléant
P. LE QUERNEC					X		Suppléante	X	Titulaire
B. LE SECH	X	X				X	Suppléant		Titulaire
A. LE PLAT	X			X		X		X	Suppléant
É. LÉAUTÉ				X				X	Suppléante
A. THOUÉMENT			X		X			X	

/// **Affaires sociales : Élus :** Laurence CORSON, Céline DELISLE, Béatrice LE FAOU, Pauline LE QUERNEC, Éléna LÉAUTÉ, Aurélie THOUÉMENT.

Non élus : Paulette BASSET, Jean-Paul COLAS, Nadia MAHIOUT, Jeannine ROPERS.

/// **SDE :** Xavier LE MOAL (délégué titulaire)
Gwénaél LE BARON (délégué suppléant)

/// **CNAS :** Philippe COGUE (délégué élus)
Jean-Eudes GEORGELIN (délégué personnel)

/// **Correspondante défense :** Éléna LÉAUTÉ
/// **« Veilleur municipal » référent à la mission locale :**
Pauline LE QUERNEC

/// **CAI (Cellule d'Appui à l'isolement) / CIAS - COVID 19 :**
Aurélie THOUÉMENT et Béatrice LE FAOU

Commissions communautaires

Commission environnement :

Titulaire : Bernard LE SECH
Suppléant : Gwénaél LE BARON

Commission développement économique et emploi :

Titulaire : Frédéric HERVÉ
Suppléant : Philippe COGUE

Commission groupée enfance-jeunesse-animations / petite enfance :

Titulaire : Aurélie THOUÉMENT
Suppléante : Béatrice LE FAOU

Commission développement culturel :

Titulaire : Béatrice LE FAOU
Suppléant : Alexandre LE PLAT

Commission développement sportif :

Titulaire : Alexandre LE PLAT
Suppléant : Frédéric HERVÉ

Commission urbanisme / habitat :

Titulaire : Laurence CORSON
Suppléant : Manuel LE GUILLOU

Commission coopération décentralisée :

Titulaire : Philippe COGUE
Suppléante : Béatrice LE FAOU

Commission mobilités :

Titulaire : Gwénaél LE BARON
Suppléante : Pauline LE QUERNEC

Commission patrimoine - projets communautaires - très haut débit :

Titulaire : Xavier LE MOAL
Suppléant : Bernard LE SECH

Commission insertion par l'activité économique :

Titulaire : Pauline LE QUERNEC
Suppléante : Aurélie THOUÉMENT

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire : Laurence CORSON
Suppléant : Philippe COGUE

Jean-Michel Geffroy, nouveau Président de Leff Armor Communauté.



Le 11 juillet dernier, le maire de Lannebert, Jean-Michel GEFROY, agriculteur de 47 ans, a été élu nouveau Président de Leff Armor communauté. Au vu du contexte sanitaire et des règles qui en découlent, le conseil d'installation composé de 57 élus issus des 27 communes du territoire s'est tenu à la salle polyvalente de Plouagat.

Le Président aura dans son exécutif 12 vice-Présidents :

• **1^{er} vice-président :**

Jean-Baptiste LE VERRE, maire de Saint-Jean Kerdaniel, sera chargé des ressources humaines et de la modernisation de l'action publique.

• **2^{ème} vice-présidente :**

Florence LE SAINT, maire de Pommerit-le-Vicomte, garde l'assainissement, l'eau et la coopération décentralisée.

• **3^{ème} vice-président :**

Joël HEUZE, adjoint de Plouha, gèrera la culture.

• **4^{ème} vice-présidente :**

Laurence CORSON, maire de Le Merzer, s'occupera du développement touristique.

• **5^{ème} vice-président :**

Jean-Paul LE VAILLANT, maire délégué de Châtaudren-Plouagat, sera responsable du patrimoine communautaire, des travaux et services techniques, de la mutualisation et du numérique.

• **6^{ème} vice-présidente :**

Nadia LE HÉGARAT, maire de Boquého, prend en charge le service enfance et animation jeunesse.

• **7^{ème} vice-président :**

Dominique PRIGENT, premier adjoint de Lanvollon, sera à la tête du service environnement et déchets ménagers.

• **8^{ème} vice-présidente :**

Stéphanie L'HOSTELLIER, première adjointe de Plouvara, gèrera la petite enfance, la politique sportive et l'égalité homme/femme.

• **9^{ème} vice-président :**

Alain SÉHAN, premier adjoint de Goudelin, sera en charge des finances, du pacte fiscal ainsi que de la commande publique.

• **10^{ème} vice-présidente :**

Sandrine GEFROY, maire de Trévélec, prend en charge le développement social.

• **11^{ème} vice-président :**

Patrick BRIGANT, adjoint de Plélo, sera chargé du développement économique et de l'emploi.

• **12^{ème} vice-président :**

Denis MANAC'H, maire de Trégomeur, garde la compétence urbanisme, habitat et gens du voyage.

Deux conseillers délégués viennent compléter l'équipe :

- **Philippe LE MEHAUTÉ**, maire de Plerneuf, sera en charge des mobilités (transport à la demande, co-voiturage, voies douces) et de l'accessibilité.

- **Jean-Pierre LE GOUX**, maire de Lanrodec, s'occupera de l'accompagnement pour l'insertion vers l'emploi et du développement du site de Coat-an-Doc'h.

Élections sénatoriales

Elles auront lieu dimanche 27 septembre. Pauline LE QUERNEC, Aurélie THOUÉMENT et Bernard LE SECH seront les délégués de la commune. Ils auront pour suppléants Béatrice LE FAOU, Alexandre LE PLAT et Manuel LE GUILLOU.

Cérémonie citoyenneté

C'est dans un contexte très convivial que s'est déroulée le 29 février dernier la cérémonie de citoyenneté, en référence à l'article L 24-1 du Code Electoral.



Autour du maire, des élus, de Gwénaél Le Baron - Président de la commission de contrôle -, de Paulette Basset - déléguée de l'administration -, la carte d'électeur a été remise aux jeunes présents à cette cérémonie.

Étaient concernés cette année : Thomas Bouvier, Allan Bréhelin, Lilian Derriennic, Enola Hervé, Enzo Le Coq, Clément Lozahic et Evan Nutricy-L'Aminot.

Pour la quatrième année consécutive, les nouveaux inscrits sur les listes électorales, venant ou allant avoir 18 ans dans l'année, étaient réunis.

Après le mot d'accueil de Madame le Maire, Philippe Cocguen, Adjoint et correspondant défense, a fait un rappel historique du droit de vote qui remonte à l'antiquité. Le suffrage censitaire a laissé sa place au suffrage universel, après la chute de l'Empire en 1815. C'est seulement en avril 1944 que les femmes ont eu le droit de vote. Dès le 5 juillet 1974, ce droit a été accordé à partir de 18 ans.

Forts de ces rappels, les jeunes ont été incités à aller voter dès les prochaines élections : voter est un droit mais aussi un devoir. À la suite des différents scrutins, seront élus des représentants. Ceux-ci décideront des orientations politiques qui détermineront le vivre-ensemble. N'oublions pas que dans le monde d'aujourd'hui, des hommes et des femmes meurent encore pour obtenir cette liberté de choisir.

Après ce discours, Laurence Corson a repris la parole et a remis à chaque jeune sa carte d'électeur ainsi qu'un livret de citoyenneté. Elle a recommandé à chaque jeune de faire bon usage de cette carte.

Prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020 a été établi et voté au début du mois de mars, avant le confinement.

En investissement, celui-ci s'équilibre à 1 015 692.56 €. On y retrouve les projets en cours qui se terminent : la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) pour 54 000 € et les Pavillons Seniors pour 18 000 €. La Salle Multifonction qui a pris du retard est budgétisée pour près de 270 000 €. Nous retrouvons en plus, les « rubriques classiques » :

- **Les bâtiments communaux** pour 135 000 € : démolition de l'ancienne cantine, mur d'enceinte du cimetière, préau pour l'école...

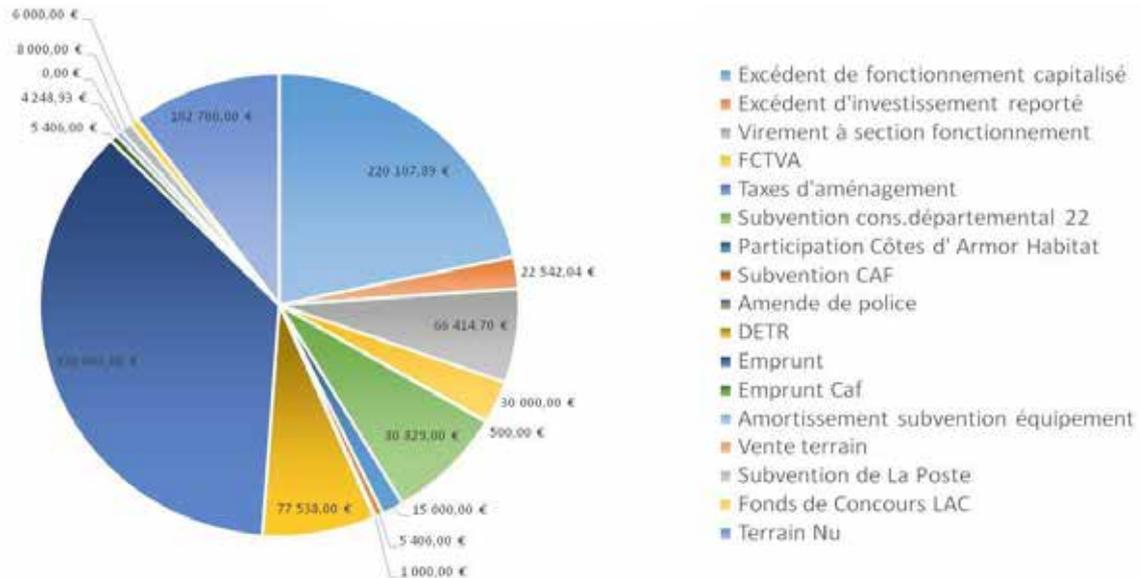
- **L'achat de divers matériel** : tracteur, chargeur, benne, broyeur...
- **La voirie** : dont la création d'un parking à la place de la cantine...
- **La fibre optique** pour laquelle la date de mise en service reste incertaine.
- **Le lotissement Aer Vat** qui se concrétise au travers d'un budget spécifique : 205 000 € qui correspondent pour 50% au terrain et 50% à la viabilisation.

Le financement de ces projets est rendu possible par les reports d'excédents de fonctionnement et d'investissement (242 000 € au total), mais aussi par :

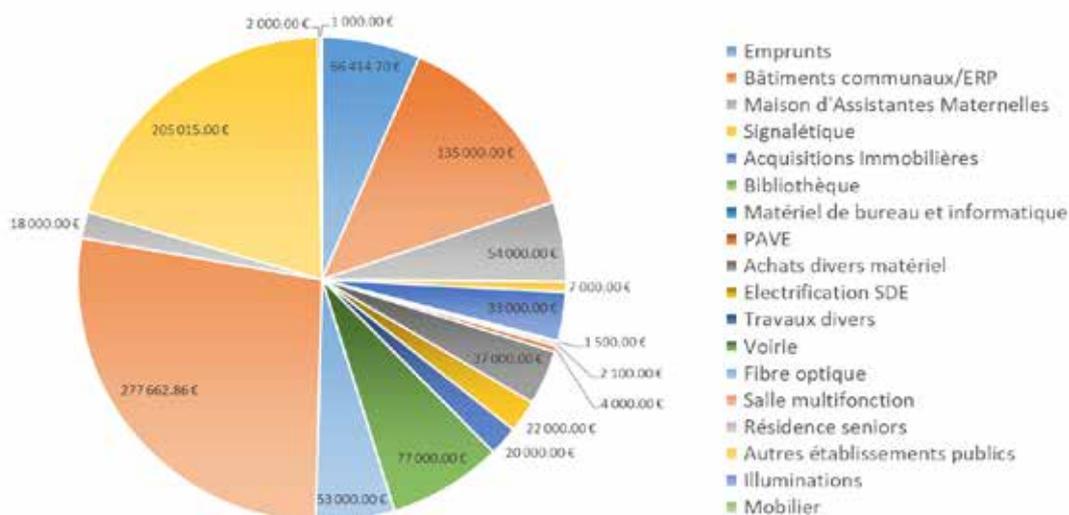
- **Les subventions liées au contrat de territoire** : 80 829 €,
- **La subvention de la CAF** pour 5 406 € et **l'emprunt à 0 %** du même montant,
- **La subvention de la Poste** pour 8 000 €,
- **Le fonds de concours** de Leff Armor communauté pour 6 000 €,
- **La DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 77 538 €,
- **Un emprunt** pour 370 000 €.

Depuis la validation de ce budget, l'emprunt a été réalisé : 195 000 € auprès de la Banque des Territoires et 175 000 € auprès du CRCA.

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



En fonctionnement, l'équilibre se fait à 787 689.21 €. Comme chaque année, deux postes principaux :

- Les charges à caractère général : 223 650 €
 - Les charges de personnel : 287 200 €
- Il faut rappeler deux écritures particulières dans ce budget :
- Reprise en fonctionnement du budget CCAS. En effet, en 2019, il a été décidé d'intégrer le budget CCAS dans le budget général de fonctionnement.
 - Sortie comptable du terrain pour le lotissement que l'on retrouve également en « recettes ».

Les autres recettes sont assurées par les « Impôts et taxes » pour 311 000 €, les dotations et participations pour 242 000 €, les ventes de produits pour 59 210 €.

Rappelons que le conseil a validé ce budget sans avoir recours à une revalorisation des différents taux d'imposition.

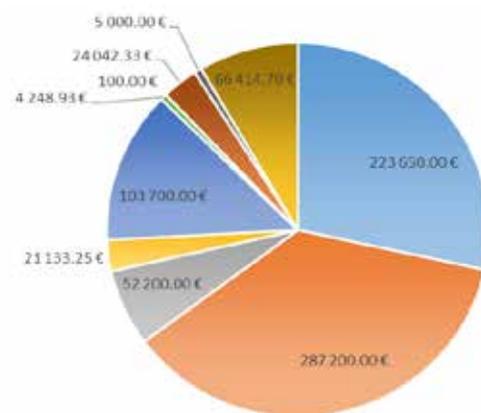
Recettes de fonctionnement

- Ventes de produits
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits gestion courante
- Produits exceptionnels
- Excédent antérieur reporté



Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Amortissements
- Reversements sur impôts
- Atténuation de produits
- Dépenses imprévues
- Virement à section investissement



Tarifs communaux - année scolaire 2020-2021

Le 30 juillet 2020, en conseil municipal, les élus ont adopté à l'unanimité la revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires :

Repas :

- Enfants : 3,25 €
- Enseignant et personnel : 5,50 €

Collation PS/MS :

- Par mois (durant 9 mois) : 7,50 €

Garderie (par ½ heure) :

- Quotient familial inférieur ou égal à 512 € : 0,83 €
- Entre 16h30 et 17h : 1,08 € (goûter inclus).
- Quotient familial supérieur à 512 € et inférieur ou égal à 800 € : 0,86 €
- Entre 16h30 et 17h : 1,11 € (goûter inclus).
- Quotient familial supérieur à 800 € : 0,91 €

Entre 16h30 et 17h : 1,16 € (goûter inclus).

Toute ½ heure commencée est due. Après 18h30, une pénalité sera appliquée pour les retards : 10 € pour le premier ¼ d'heure, 20 € ensuite.



Subventions communales 2020

Les subventions destinées aux associations ont été votées lors du conseil municipal du 30 juillet 2020.

Associations communales

• Entente Sportive Pommerit-Le Merzer	2 100 €
• Association des Parents d'Élèves ⁽¹⁾	1 500 € + 250 € (subvention exceptionnelle)
• Théâtre au Bourg	300 €
Total :	4 150 €

(1) En plus de cette subvention, la municipalité prend en charge l'intégralité des factures liées à la piscine (entrées et transports).

Associations extérieures à la commune

• Canoë-Kayak - Guingamp :	60 €
• L'Atelier Chorégraphique - École de danse - Pabu	100 €
• Association Bulle d'Eau - Guingamp	100 €
• Studio Danse - Guingamp	120 €
• Team VTT - Plouisy	120 €
• Club des Nageurs Guingampais	100 €
• Amicale Danse et Fitness - Ploumagoar	40 €
• Rugby Kreiz Treger - Le Vieux-Marché	40 €
• Twirling Sport - Plélo	20 €
• Guingamp Volley Ball	60 €
• Club Escalade Armor Argoat - Guingamp	40 €
• Les Amis du Vélo - Étoile de Tressignaux	50 €
• Association des Maires de France 22	347,31 €
• Centre d'Aide Alimentaire - Guingamp	364 €
Total :	1561,31 €

AGENDA 2020

Le calendrier des festivités 2020 a dû évoluer au vu du contexte. Les dates suivantes sont à ce jour maintenues mais peuvent être modifiées en fonction de l'actualité sanitaire.

NOVEMBRE

Dimanche 8

Enduro du Merzer
Moto-Club Goudelin-Le Merzer

Mercredi 11

• Commémoration - Armistice de la guerre 1914-1918 et hommage à tous les Morts pour la France.

• Repas des aînés - Municipalité

Vendredi 20 et samedi 21

Représentation théâtrale
Théâtre Au Bourg

Samedi 28

Marché de Noël
Comité d'Animation

Repas du Foot

L'ESPLM a organisé son traditionnel repas annuel au mois de février rassemblant environ 180 personnes à la salle socioculturelle de Pommerit-le-Vicomte. Les convives ont pu se délecter devant un filet mignon préparé par les bénévoles du club dans une ambiance joyeuse et détendue.





Spectacle « L'Ouvre-Boîte »

Le dimanche 2 février, à la salle polyvalente, la bibliothèque et le comité d'animation avaient invité le duo composé de Yann QUÉRÉ et Jean ZIMMERMAN. C'est à guichet fermé qu'ils ont présenté leur spectacle « L'Ouvre-Boîte », théâtre musical d'objets.

Dans un coffre, Yann et Jean découvrent beaucoup de boîtes de différentes formes et de différentes matières. Autour du piano et des percussions de Jean, les enfants ont découvert tout un univers sonore et sensoriel. Spectacle à voir et à revoir !



Pass Culture

L'année de ses 18 ans, jusqu'à la veille de ses 19 ans, chaque jeune résidant en France peut demander l'octroi d'une enveloppe de 500 € à dépenser pendant 24 mois sur le Pass.

Un large choix d'activités est possible :

- Places de concert, de théâtre, d'opéra, de cinéma... ;
- Cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin... ;
- Biens physiques (livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...), dans la limite de 200 € maximum ;
- Services numériques (abonnement à la presse en ligne, à la musique en ligne, à des jeux vidéo en ligne, à des plateformes de streaming de séries et de films, à des conférences...), dans la limite de 200 € maximum.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet du Pass'Culture :

<https://pass.culture.fr/>



Service technique : achat d'un tracteur

Lors du conseil du 15 juin 2020, la proposition de MOTOCULTURE DU TRIEUX a été retenue pour l'achat d'un tracteur de 40 CV de marque ISEKI équipé d'un chargeur pour un montant de 25 868,20 € TTC.

Un gyrobroyeur déportable de 155 cm (2 638,68 €) et une benne de 160 cm (539,00 €) viennent compléter l'équipement.



Ancienne cantine bientôt démolie



L'attribution du marché des travaux de démolition et de désamiantage de l'ancienne cantine a été actée.

La proposition de l'entreprise E.I.M.H de Grâces a été retenue pour un montant de 26 859,60 € TTC.

Les travaux seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

La commune bénéficiera d'une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour ces travaux. Le Conseil Départemental va également être sollicité pour une participation au titre du plan de relance économique.

Pavillons Seniors

Début 2020, la voie menant aux pavillons Seniors a été enrobée. L'entreprise Eurovia a réalisé ces travaux en respectant les normes d'accessibilité pour un coût de 17 976,20 € TTC.



Salle multifonction

Les travaux de la salle multifonction ont repris presque normalement, après une période compliquée due au Coronavirus.

Les chapes vont être coulées avant les vacances d'été afin d'entamer la dernière ligne droite en septembre avec la pose du carrelage, les peintures et les abords de la salle.



Téléphonie et fibre optique : La Covid a bon dos !

Vous êtes nombreux à interroger, à juste titre, sur la date de mise en service de l'antenne de téléphonie mobile érigée au Vergren depuis octobre dernier et sur le déploiement de la fibre sur le territoire communal.

Nous sommes tous exaspérés de cette lenteur administrative et technique. Chaque semaine, des relances sont opérées auprès des interlocuteurs d'Orange (antenne) et du syndicat Mégalis (fibre).

Après s'être cachés un bon moment derrière l'excuse du confinement, il s'avère que :

- pour la fibre, la Région, en charge du déploiement de la fibre, menace de changer de sous-traitant au vu de la lenteur d'action de ce dernier. L'entreprise responsable du chantier a donc été placée « sous surveillance » et doit tenir absolument des délais imposés. Si tel n'était pas le cas, la Région se réserve le droit de dénoncer le contrat (elle l'a fait sur Dinan). Cela signifierait qu'un nouveau marché

devrait être lancé afin de trouver un autre prestataire. Cette solution serait dommageable car le fait de relancer les appels d'offres supposerait de devoir attendre encore longtemps le déploiement de la fibre...

- Pour la téléphonie mobile, Orange nous annonce que le pylône doit être alimenté par la fibre, que cette fibre doit provenir d'un autre réseau que celui déployé par le syndicat Mégalis et « qu'un problème de charge au niveau des poteaux Enedis sur lesquels la fibre doit circuler » est avéré...

Soyez assurés de notre engagement total à mener à bien ces deux chantiers indispensables pour notre commune.

Voirie 2020

La nouvelle commission voirie s'est réunie le 6 juin 2020. Elle a proposé au conseil municipal de retenir les travaux suivants :

- réfection des routes de Keryvon et de Ty Ru vers Bonne Fontaine,*
- entretien des servitudes route de Saint-Jean-Kerdaniel et Lan Merzer ainsi que du curage de fossés.*

A cela s'ajoute un programme de 5 tonnes de point à temps automatique.

Le conseil municipal a décidé de retenir ces travaux qui seront confiés respectivement aux entreprises Colas de Ploumagoar, Meurou du Merzer et Eurovia de Grâces.

Route de Kerprat

La route menant de la RD9 à Kerprat appartient actuellement à Madame BOULBIN. Cette voie cadastrée A 487 pour 765 m² est cédée gratuitement à la commune.

Les frais d'acte et les droits de publicité foncière sont pris en charge par la collectivité.

Acte d'incivilité regrettable



L'après-confinement a connu une recrudescence d'actes d'incivilité sur la commune : détérioration au boulo-drome, dépôt d'ordures en tout



genre à l'Éco Point, dépôt sauvage de sacs de végétaux dans les fossés... Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.



Civisme... peut mieux faire !

DES ROUTES PROPRES POUR DURER

La réfection des routes a un coût ! Environ 30 000 € par kilomètre. Nous devons en prendre soin.

Lors de travaux d'ensilage, de terrassement, de chantiers forestiers..., il arrive que des engins agricoles ou les camions salissent les voies communales. La signalisation par panneaux routiers est impérative pour préserver la sécurité des routes : la responsabilité du propriétaire de chantier est engagée en cas d'accident. Il va de soi que le nettoyage de la chaussée lui incombe aussi. Pour ce faire, il utilisera une balayeuse ou une lame caoutchoutée - les équipements métalliques sont proscrits -.

BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuses, tronçonneuses, perceuses...) sont autorisés :

- **Les jours ouvrables** : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- **Les samedis** : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00

(Arrêté préfectoral du 27 février 1990)

Le tapage nocturne concerne les émissions sonores gênantes entre 22h00 et 7h00 du matin.

PLANTATIONS - ÉLAGAGE

Le code civil définit quelques règles simples. Tout arbuste ou autre plantation quand il se trouve en limite de parcelle voisine doit avoir :

- Un recul du pied de 50 cm minimum - milieu du tronc à la limite de propriété - pour les plantations ne dépassant pas 2 m de haut.
- Au minimum 2 m de distance de la limite de la propriété voisine, pour celles dépassant 2 m de haut.

Un citoyen peut contraindre son voisin à couper les branches d'arbres dépassant chez lui. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Dans le même registre, les propriétaires d'arbres ou de plantations en bordure de voie publique sont tenus de procéder à l'élagage de ces arbres et de ces haies, afin de :

- Dégager les réseaux aériens électriques et téléphoniques.
- Dégager la visibilité des routes et les panneaux de signalisation routière.
- Pérenniser nos infrastructures.

Tout défaut d'entretien constitue une infraction.

Il est bon de savoir qu'ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres lorsque ceux-ci sont présumés responsables des dommages.

PESTICIDES

La vente, la détention et l'utilisation de pesticides de synthèse (*dés herbants, insecticides, fongicides...*) est interdite aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019.

S'ils en possèdent encore, les jardiniers amateurs doivent apporter à la déchetterie les produits « de synthèse chimique » et leurs emballages, afin d'assurer leur élimination dans des conditions sécurisées.

Seuls les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle sont autorisés aux particuliers.

(Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

CHARDONS

Les propriétaires de terrains envahis par des chardons sont invités à détruire ces derniers afin d'éviter toute propagation.

FEUX DE PLEIN AIR ET DE JARDIN

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie.

Le brûlage à l'air libre des ordures et des déchets de jardin est interdit, quelle que soit la période de l'année. (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

ANIMAUX

DIVAGATIONS ET DÉJECTIONS

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de laisser les chiens divaguer.

En cas de manquement, Chenil Service sera sollicité par la mairie pour venir récupérer l'animal. La prestation sera facturée au propriétaire.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal domestique de procéder immédiatement au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur la voie publique.

PROLIFÉRATION DES CHATS

Avec la multiplication abondante des chats - à savoir qu'un accouplement de chat peut potentiellement être à

l'origine de plus de 20 000 chats en 4 ans - se pose le problème des chats errants en recherche de nourriture.

En faisant stériliser votre animal, vous contribuerez à réduire la prolifération féline et éviterez des euthanasies inutiles.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est interdit de jeter les lingettes prêtes à l'emploi dans les toilettes. Elles colmatent les grilles et endommagent les pompes.

Un règlement spécifique au réseau d'assainissement auquel vous devez vous conformer est disponible en mairie ou à Leff Armor communauté (service assainissement collectif).

Rappelons que **la conformité des branchements doit être validée par les services de la communauté de communes, avant recouvrement de l'ouvrage.**

DÉTRITUS

- Les conteneurs gris sont vidés de porte en porte un vendredi matin

sur deux en alternance avec les conteneurs jaunes.

- Le calendrier des jours de collecte 2020, ainsi que des sacs jaunes destinés aux résidences secondaires, sont disponibles gratuitement en mairie.
- Les nouveaux propriétaires pourront obtenir des conteneurs en contactant le service des déchets au 02 96 79 77 99 de Leff Armor communauté - Moulin de Blanchardeau.
- Les conteneurs appartenant à la commune lui sont réservés.
- Un « Eco Point » est situé près de la salle polyvalente pour recevoir exclusivement le verre, les vêtements et les piles usagées.
- Le dépôt de poubelles ménagères à l'Eco Point ainsi que le dépôt de déchets au pied des conteneurs feront l'objet de poursuites. Le décret du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets sur la voie publique aggrave l'amende encourue qui est désormais de 450 €.

Si les déchets dont vous voulez vous débarrasser ne sont pas acceptés en ce lieu (nature ou quantité), vous devez les évacuer à la déchetterie.

RAPPEL COVID-19

OÙ JETER MASQUES, LINGETTES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ?

Les masques chirurgicaux, lingettes désinfectantes et les gants jetables mettent des années voir des siècles à disparaître.

Par mesure de civisme et de respect de l'environnement, il est demandé à chacun de jeter ces équipements de protection dans un sac poubelle fermé et d'attendre 24h avant de le déposer dans le bac de déchets des ordures ménagères, **en aucun cas dans le bac des déchets recyclables.**



Food truck Mister Pizza

Notre commune bénéficie d'un nouvel atout avec l'arrivée de Johann Le Guen et son food truck « Mister Pizza » depuis le mois de Juin.

Ce jeune Merzérien propose tous les vendredis soirs à partir de 17h30, sur le parvis de l'église, une large gamme de pizzas à emporter.

Johann répond aussi à tout évènement et opération « pizzas ».

Vous pouvez le retrouver également :

- Le lundi à Lanvollon

(Bar Le Cheval Blanc)

- Le mardi à Pléguien

(Place de l'église)

- Le mercredi à Chatelaudren

(Place de l'église)

- Le jeudi à Pabu

(Marché Bio Rue de l'armor)

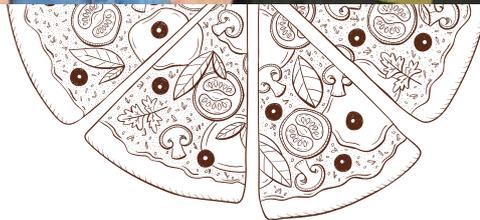
- Le vendredi à St Quay Portrieux

(Camping Le Bellevue) : uniquement l'été

Alors n'hésitez pas à passer commande sur place

ou au **06 86 25 34 84**

Contact : misterpizza@outlook.fr



Solidarite

Distribution de masques

Pour faire face à l'épidémie de COVID 19, une distribution de masques lavables et réutilisables, achetés en partenariat avec Leff Armor communauté a été organisée par la municipalité.

Faute de livraison suffisante dans les délais, la distribution des masques a dû s'effectuer en plusieurs étapes. Les personnes de 70 ans et plus ont reçu les premiers leur masque, ils ont été suivis des sexagénaires puis des quinquagénaires. La dernière livraison s'est faite à l'intention du reste de la population, essentiellement les foyers avec enfants.

Cette opération Masques aura coûté à la commune 3000 €.

A noter que des masques lavables sont également à vendre au bar l'Insomnia auprès de Marie et Fred.

La collectivité tient à remercier très chaleureusement Madame Mireille COCHER pour sa générosité. En effet, pendant la période de confinement, elle a confectionné des masques qu'elle a offerts à la Mairie.

Merci Mireille pour cet élan de solidarité !





Jean-Paul Colas à l'honneur

Lors de la cérémonie des vœux du 17 janvier dernier, Jean-Paul Colas, premier adjoint en charge des affaires scolaires et sociales, s'est vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon VERMEIL - en reconnaissance de son investissement hors de commun pour la collectivité.

Ne souhaitant pas poursuivre l'aventure d'élus, il était impensable pour nous de le laisser achever son mandat et sa longue mission d'élus sans le mettre à l'honneur.

Voici, en quelques dates, le parcours merzérien de Jean-Paul Colas :

1974 : Arrivée de la famille Colas à Le Merzer. Affectation de Jean-Paul au collège Saint-Dominique de Guingamp où il va faire l'intégralité de sa carrière professionnelle (enseignant de Français et d'histoire-géographie).

1975 : Intégration rapide dans la vie associative merzérienne (licence prise au club de foot local -ASM-).

1977-1983 : Première élection en tant que conseiller municipal.

1983-1989 : Second mandat de conseiller municipal.

1989-1995 : Troisième mandat de conseiller municipal.

1995-2001 : Quatrième mandat au cours duquel Jean-Paul accepte la fonction de premier Adjoint.

2001-2008 : Jean-Paul s'octroie une pause. 24 années d'investissement auprès de nos concitoyens ce n'est pas neutre...

15 décembre 2006 : Réception de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon ARGENT -.

En parallèle de ses mandats d'élus, Jean-Paul s'investit à l'ASM, au club des cyclos, dans la société de chasse, au comité des fêtes. Il demeure toujours actif à Gym Détente, aux Kanerien an Enez de Goudelin, ...

Il est assidu à l'UTL (Université du Temps Libre) de Lanvollon et est l'indéboulonnable responsable du relai paroissial de notre commune.

Il participe aussi à la vie de la caisse locale Groupama où il a occupé quelques années le poste de Président.



2008-2014 : Retraite professionnelle honorablement méritée et réintégration de l'assemblée municipale (cinquième mandat) en tant que conseiller.

2014-2020 : Réélection pour un sixième mandat. Jean-Paul se voit de nouveau confier le poste de premier adjoint en charge des affaires scolaires et sociales.

17 janvier 2020 : Réception de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - échelon VERMEIL - pour 30 ans de bons et loyaux services rendus à nos concitoyens.



A noter que, Jean-Paul peut prétendre à la médaille - échelon OR - du fait de ses 36 années de présence au conseil municipal mais pour l'obtenir, il fallait auparavant qu'il soit récipiendaire de l'échelon VERMEIL.

L'engagement a été pris d'enclencher les démarches pour que dans un an (délai légal à observer entre deux décorations) il puisse recevoir ce qui lui est légitimement dû.

Au nom des Merzériennes et Merzériens, nous remercions Jean-Paul pour tout ce temps qu'il a consacré aux autres, pour toutes ces années d'investissement, d'altruisme, de disponibilité et d'engagement civique au service de notre collectivité.

Merci pour cette belle leçon de vie que Jean-Paul nous laisse et ces nobles valeurs qui ont toujours dicté son action.

Que son épouse, Nicole, et ses enfants, Annyvonne et Olivier, soient associés chaleureusement à ces remerciements. A travers eux, nous rendons hommage aux familles des élus qui font preuve de beaucoup d'abnégation.



Merci à nos annonceurs
pour leur participation
à ce bulletin.

*Soutenons nos artisans
et commerçants !*



Pascal DANIEL

02 96 44 94 04
contact@danielpaysage.fr

LE MERZER

www.danielpaysage.com



MARIE-LOUISE
COIFFURE
MIXTE

8 PLACE DE L'ÉGLISE - 22200 LE MERZER

02 96 44 72 72

AGENCE DE DESIGN INDUSTRIEL

LEANO
DESIGN

Produit grand public
Produit professionnel
Équipement Industriel
Instrumentation et médical
Ergonomie d'usage

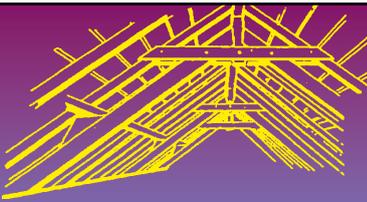
www.leano-design.fr

ENTREPRISE de :

CONSTRUCTION

S.A.R.L. *Francis*
BEVILLON

02.96.44.93.57 LE MERZER



**BOIS
PVC
ALU**

02 96 44 93 55

Menuiserie - Charpente
Aménagement de combles

David HERVÉ
LE MERZER



BREHELIN
Anthony

COUVERTURE - ZINGUERIE
neuf & rénovation

Rue Emile SALLIOU
22200 LE MERZER

02 96 44 99 18/06 65 25 62 84

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE
SANITAIRE - ÉLECTRICITÉ**

SARL **LUBIN** INSTALLATION
ENTRETIEN
DÉPANNAGE

1 ter Roz Porjou - 22200 LE MERZER

02 96 44 93 67

S.A.R.L.
LE CUZIAT GOURIO
TRAVAUX AGRICOLES



5, Keryvon - 22200 LE MERZER
Tél. 02 96 44 93 34

BAR - TABAC - RESTAURANT OUVRIER

L'INSOMNIA

Fred et Marie

3, place de l'Église
22200 LE MERZER
Tél. 02 96 44 90 33

Siret 342 800 505 00030 - Code APE 554 B